

CR - New gTLD Program and Registries Overview

Sunday, March 11, 2012 – 16:00 to 17:30

ICANN - San Jose, Costa Rica.

Filiz Yilmaz:

[inaudible 0:01] cette présentation, en fait ça va être très intéressant, j'ai gardé la meilleure chose pour la fin. On va parler des bases, des choses de base, des nouveaux gTLD et qu'est-ce qu'il va se passer avec les tous nouveaux gTLD, les nouvelles applications gTLD, donc ça va peut-être être une bonne présentation pour vous pour être capable de suivre les discussions que nous allons pouvoir voir à travers la semaine.

Michelle, vous voulez vous présenter?

Michelle Jourdan:

Je m'appelle Michelle Jourdan, et je suis gérant des communications des nouveaux outils gTLD, ma collègue est avec moi aussi, elle est directrice du programme de registre de gTLD, je voudrais vous parler des nouveaux gTLD et des registres. On va donc commencer.

Dans cette présentation, je vais vous donner un peu une vue d'ensemble des noms de domaine, on va parler de l'histoire du programme, comment on est arrivé où on en est aujourd'hui, on va parler de ce qu'est un registre et pourquoi est-ce que ICANN fait ce programme et l'impact que ce programme aura et aussi au niveau du programme qui, quand, comment et combien et ensuite où aller pour trouver plus d'information.

On va donc commencer à l'internet, en tant qu'un écosystème qui avance, qui va de l'avant et qui change, en 69 ça a commencé avec ARPANET et en 1972 les courriels sont arrivés sur la scène.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

En 1991 on avait donc le www. Dans les années 90 c'est là que les choses ont commencé à augmenter avec les connexions sans fils. Les engins de recherche ont commencé à venir sur la scène, Google et Yahoo ; Yahoo a été fondé en 95, en 98 vue la naissance de Google, on a vu le commencement des blogs, des réseaux sociaux, les gens commençaient à partager des images, de la musique, des vidéos à travers l'internet.

Et dans les années 2000 les choses ont vraiment augmenté, les médias sociaux ont vraiment augmenté, les gens ont accès à l'internet à partir de leur téléphone mobile, le skype a commencé. Alors en prochain qu'est-ce qu'on va avoir, les nouveaux gTLD font partie de ce futur prochain.

Quelle est l'anatomie des noms de domaines? Dans les noms des domaines www.meeting.ICANN.org, c'est donc le premier niveau des noms de domaine, la partie ICANN est deuxième niveau, et le mot meeting serait donc le 3è niveau. Donc quand on parle de nouveau programme gTLD on parle seulement du premier ou du premier niveau.

Donc vous allez vraiment nager dans une marre d'acronymes avec ICANN, on va donc clarifier quelques terminologies avant d'aller plus loin. Donc domaine de premier niveau générique, c'est aussi une extension, un label ou un suffixe, on dit que c'est un string. Elle est, c'est une série de caractères qui fait, qui compose votre adresse internet.

Un ccTLD est donc un nouveau nom de domaine de premier niveau pour les pays, il y a toujours deux lettres, et ces TLD de deux lettres sont réservés pour les codes pays. Donc quelques certains des exemples, .br pour Brésil, .mx pour le Mexique et IDN ce sont les noms de domaines internationaux, ce sont des noms de domaine qui sont représentés par les caractères de langages



locaux ou de leurs équivalents en lettres. Ce sont des, vous allez peut-être voir .cn pour chine ; ce sera donc en caractère chinois.

On va donc regarder très vite la racine, c'est un serveur de racine et donc les noms de domaine et générique et de pays. A gauche vous voyez tous les TLD qui sont là, qu'on a en ce moment, il y en a à peu près 21, et ça va augmenter de façon significative avec le nouveau programme.

On va certainement voir très bientôt des TLD qui vont représenter des villes, des Etats, des TLD géographiques, des marques qui vont souscrire à leur propre TLD, il y aura des communautés, des régions. Et sur la droite ce que vous voyez ce sont les codes de pays, des domaines de premier niveau. Et couramment comme je l'ai dit, jusqu'à présent les IDN sont disponibles seulement pour les codes pays.

Donc quand nous regardons les participants, les joueurs dans l'industrie des noms de domaine, vous allez être l'enregistreur ; vous, votre organisation qui veut un nom de domaine. Vous, vous ne pouvez pas être propriétaire d'un nom de domaine de deuxième niveau, vous pouvez le louer. Donc vous l'achetez d'un registraire qui a une interface avec le public ou vous pouvez l'acheter d'un autre revendeur. Vous avez certainement entendu parler de beaucoup de registraires.

Alors une fois que vous avez enregistré votre nom de domaine, le registraire le fait passer aux [inaudible 5:51], qui eux font toutes les choses techniques pour que ce domaine soit trouvable sur internet. Vous, le registraire le vend et vous le registre l'opère, donc les deux ont des contrats avec ICANN.

Qu'est-ce qu'un registre? Le registre c'est un business, c'est une affaire qui est responsable pour faire marcher les morceaux de l'internet, qui est cruciale, pour l'infrastructure de l'internet. Ce



sont, ils ont l'autorité, ils ont les bases de données master, maîtres de tous les noms de domaine de premier niveau enregistrés. Par exemple [inaudible] le registre pour .com donc ils ont l'autorité de tous les noms de domaine qui sont enregistrés sous ce TLD, y en a beaucoup.

Donc chaque registre demande un contrat, un accord obligatoire avec ICANN qui est en général de 10 ans. Et cela définit les obligations que ce registre doit faire, les registres, les opérateurs de registres doivent être conformes avec certaines responsabilités qu'il y a dans ce contrat, dans cet accord, il y a des frais aussi de transaction qui sont associés avec cet accord. Voilà Karla au micro.

Karla Valente:

Les frais, les coûts, les termes du contrat de l'accord, c'est ce qui se passe avec les nouveaux gTLD, les gTLD qui sont existants comme net etc., ils ont des termes différents, certains d'entre eux, différents frais, différents schedules, si vous voulez tous les détails de tous ces accords, c'est disponible sur notre site web.

Michelle Jourdan:

Aussi ce qui est nouveau avec le programme gTLD, c'est l'opérateur de back-end registre d'urgence, c'est ce qu'on appelle EBERO. C'est une organisation qui sera partenaire avec ICANN. Et avec EBERO c'est là pour nous fournir des services en cas d'urgence, en situation d'urgence. Si par exemple un nouveau gTLD arrive en ligne, et pour quelque raison que ce soit elle ne peut pas continuer à opérer, le registre d'urgence, l'opérateur de registre d'urgence va s'avancer pour continuer les fonctions critiques de ce registre. C'était fait à la base, créé pour assurer une continuité de service et nous l'espérons ce ne sera même pas, l'utilisateur final ne se rendra même pas compte.

Donc quel est ce programme, de nouveau programme? C'est une initiative qui va donner la possibilité avec l'introduction de nom de domaine de premier niveau générique illimité ou d'extension dans l'espace de noms de domaine, et le programme est géré par ICANN.

Donc le lancement de ce programme va créer plus de concurrences et de choix dans l'espace des noms de domaine. Cela va donner le droit à nouvelle innovation, générer des opportunités de business supplémentaires, à travers le monde.

Donc regardons un historique brièvement pour illustrer les histoires, afin pour voir comment nous sommes arrivés ici. ICANN donc a commencé en 1998.

Je reviendrai là-dessus tout à l'heure. Les caractères sont donc à la base des caractères latins, de langue latine, donc tout ce qui est dans l'alphabet latin .com, c-o-m- par exemple sont des caractères, IDNs, ce sont des domaines, des noms de domaine international, sont faits dans les caractères des pays ou des régions, par exemple les caractères arabes, chinois. Ce sont des exemples, voilà, des exemples de IDN.

Alors ICANN a donc été formé en 1998. Avant ICANN, avant que ce soit il y avait d'autres qui étaient déjà en place .com, .edu, .gov. Ils étaient déjà là. Et en 2000, 2004 nous avons présenté des essais, donc un des nouveaux noms de domaine additionnels. De là, nous avons obtenu .biz, .name, .travel.

Et entre 2005 et 2007, le GNSO a commencé leur développement de nouvelle politique. Ils ont à la base fait la fondation pour la mise en place de l'élaboration des choses que nous faisons aujourd'hui. En juin 2008 notre réunion de Paris, le bureau ICANN a donc approuvé le travail de GNSO. Donc là, nous sommes devenus très très occupés.

Il y a eu 6 versions du manuel avec aussi des exerpes, avec des guides qui étaient donc publiés pour qu'il y ait des commentaires au niveau du public. Il y a eu 2400 commentaires du public qui ont été revus, considérés, qui ont été pris en compte. Et ça a vraiment aidé ce qu'on a maintenant, la version qu'on a maintenant.

Le manuel final que nous avons maintenant a été approuvé en juin à Singapour, en juin 2011. C'était donc la nouvelle version du manuel. Et depuis nous avons encore fait des changements, depuis en septembre et en janvier. La version la plus récente peut toujours être trouvée sur notre site web.

Le 20 juin 2011, nous avons aussi commencé une campagne de communication. Nous avons mis les gens au courant de notre programme à travers des événements en direct, à travers les réseaux sociaux et des campagnes de publicité. Et à peu près 2 semaines après que la fin de la publication s'est arrêtée, nous allons pouvoir mettre tout cela sur le site. Nous allons mettre des rapports de statut, des applications alors qu'elles arrivent à travers le procédé d'approbation.

Pourquoi est-ce que nous faisons tout ça? Pourquoi est-ce que nous étendons les domaines de premier niveau puisque tout a l'air de bien marcher? Donc pourquoi élargissons-nous cela? Une des raisons pour laquelle nous avons créé ICANN pour qu'il y ait un choix et la compétition dans les DNS, pour retrouver un, nous allons vous montrer ça sur la prochaine. C'est aussi une plateforme pour qu'il y ait d'innovation, pour que les innovateurs aient donc plus de place pour travailler, pour qu'ils puissent créer une chose intéressante pour ce programme.

Aussi c'est que nous allons pouvoir avoir de nouveau business, de nouveaux modèles d'affaire qui vont sortir de ce programme. Nous ne savons pas encore ce que nous allons avoir donc c'est intéressant. Et c'est aussi pour incorporer les IDNs dont ont a



parlés tout à l'heure dans les DNS. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, ces IDN toujours étaient seulement disponibles pour les ccTLD. Maintenant ils vont donc être disponibles et tout le monde pourra souscrire à n'importe quel fil vis-à-vis de ces IDNs.

C'est un exemple de document varié et des accords variés que vous pouvez, que nous avons parlé au niveau de l'expansion des domaines, de l'espace de DNS. Donc quel est l'impact potentiel de ces nouveau gTLD? Pour les business par exemple pour les affaires, c'est une opportunité d'investissement. Il y a encore une nouvelle aventure d'investissement. La façon d'investir, ça va donner plus de choix, plus de compétitions pour ces affaires. C'est une plateforme d'innovations, c'est du nouveau modèle d'affaire, de nouvelles opportunités. C'est aussi une façon différente pour les business pour qu'ils puissent faire leur marketing, pour qu'ils fassent le marketing de leur marque, gérer leur marque, leur stratégie.

Et aussi il y a des compagnies qui vont avoir à s'assurer est-ce qu'ils ont mis à jour leur système, leurs applications pour accepter ces nouveaux TLD, parce que la plupart du temps ces programmes sont des codes qui ne vont pas reconnaître les TLD qui sont déjà là. Donc souvent des mises à jour sont demandées pour que les gens puissent reconnaître ces nouveaux TLD. On a une session en fait à sujet dont je vous parlerai tout à l'heure. Vous pouvez aller à cette session pour apprendre plus sur l'acceptance des nouveaux TLD.

Donc impact aussi pour le gouvernement, les communautés, cela va aussi augmenter les gens qui souscrivent pour des TLD de communautaires, ça va donc élargir les communautés géographique, linguistique, culturelle en ligne, ça va rendre les choses, l'internet plus inclusif au niveau global. Avec les nouveaux IDN, par exemple, on verra aussi plus de noms géographiques,



avec les villes, les Etats. Ce qui est avec les noms géographiques par exemple, les gouvernements devront fournir par exemple une lettre de soutien. Si un applicant demande un nom géographique, il faudra que le gouvernement puisse envoyer une lettre de soutien prouvant qu'il soutient ce projet.

Donc il y aura un impact sur l'utilisateur final. Ca veut dire aussi plus de choix, d'innovations pour l'utilisateur final. Si je fais partie d'une communauté spécifique, quand quelqu'un a demandé un nom pour cette communauté, peut-être ICANN a déjà enregistré un nom de domaine de deuxième niveau dans cette communauté. Je vais me sentir faire partie de ce groupe en ligne et aussi ça va être un impact sur les communautés géographique, linguistique et culturelle en ligne. Ca va créer de nouveau la manière de trouver des informations sur les produits, les services en ligne.

Qui peut faire la demande?

Vous avez une question? Nous nous excusons nous n'avons pas l'audio. Je répète la question: en fait pourquoi est-ce qu'on a besoin de TLD alors que la plupart des gens utilisent tout simplement un engin de recherche pour chercher ce qu'ils veulent sur l'internet et puis ça vient tout seul, en fait en essence c'est ça la question. Vous voulez un peu ça non, non.

Karla Valente:

Vas-y, c'est une très bonne question, pourquoi on a besoin plus de gTLD? gTLD c'est quand même encore une plateforme pour les gens, pour les compagnies qui font quelque chose ; par exemple la raison pour laquelle vous utilisez google, c'est google a le .com qui permet à google de réaliser sa vision sur internet. Nous ne savons pas, nous ne savons pas que gool [inaudible 18:43] serait google il y a 10 ans. En fait ils ont enregistré début de la vie de google, ils ont enregistré leur nom de domaine. Quand ils ont

commencé, ils étaient tout petits. Regardez où ils en sont maintenant.

Nous ne nous savions pas, nous ne savions pas facebook, nous ne connaissions pas toutes les choses que nous voyons sur internet aujourd'hui, encore une fois pourquoi ils sont là. Ils étaient là parce qu'ils avaient une plateforme pour réaliser leur vision en tant que business, ils avaient le .com à l'époque. Donc dans l'avenir nous allons avoir, nous allons donner l'opportunité pour les business d'établir cette nouvelle plateforme. Nous n'allons pas créer, nous ne créons pas l'innovation en lançant une gTLD. Nous allons donner donc aux gens une opportunité de réaliser leur vision dans le futur.

Filiz Yilmaz:

Je voudrais injecter une chose. En général pour parler de la [inaudible 19:37] des nouveaux gTLD bien sûr mais nous parlons de la communauté des droits de la communauté de ICANN, ce matin nous allons parler du modèle multipartite ce matin, de partie prenante ce matin. Mais peut-être vous mesdames tout à l'heure vous parlez aussi un peu plus de l'historique de ceci. Cette demande, ce que nous faisons maintenant c'était une demande de la communauté. Par exemple au GNSO ils nous ont dit, nous n'aimerions avoir plus d'opportunité pour ce genre d'innovation.

Donc une façon ICANN répond à cette demande. Et pourquoi elle répond, c'est parce qu'elle a été amenée à notre attention à partir de la communauté.

Michelle Jourdan:

Alors qui peut s'enregistrer? N'importe qui à travers le monde peut vraiment enregistrer n'importe quel mot qui veut, la limite est 68 caractères, je crois. C'est aussi important de savoir que ce n'est pas pour les personnes privées. Ce n'est pas moi qui peux



aller. Michelle par exemple. C'est un engagement d'une affaire, d'un business. Vous allez avoir donc l'opportunité d'avoir un business de registre.

Une partie importante de ce nouveau programme, c'est le soutien des applicants, programme de soutien des applicants. Nous essayons vraiment de nous assurer que les nouveaux gTLD sont inclusifs au niveau géographique, que tout le monde ait l'opportunité, la possibilité de faire l'application pour un nouveau gTLD. Nous avons donc un programme de support, de soutien.

Une partie c'est il y a des services pro-bono à travers le directoire de soutien des applicants. Sur le site web nous avons deux matrices, une c'est pour les applicants qui ont besoin de soutien ou qui cherchent du soutien et l'autre c'est pour les organisations qui offrent du soutien. ICANN ne fait rien d'autre que de fournir cette page où les gens qui recherchent puissent contacter les organisations qui peuvent les aider et vice-versa. Donc c'est une partie du programme.

Une autre partie c'est l'assistance financière, le soutien financier. Si un applicant remplit son application, il peut demander une aide financière parce que si cette évaluation qualifie, c'est, les frais seront seulement de 45.000 dollars. Ce qui est important de savoir c'est que si vous demandez l'assistance financière et que vous n'êtes pas au minimum, vous ne rencontrez pas la requête minimum, vous serez disqualifié du programme. Donc la raison pour laquelle cela est en place c'est pour prévenir que les gens n'abusent pas du système. Nous avons un fonds de soutien aussi pour les applicants, le directeur a mis des fonds 2 millions de dollars de côté pour assister dans ce programme. C'est là, nous espérons pouvoir rajouter là-dessus, nous y travaillons encore sous cet aspect du programme et nous travaillons donc avec ce chiffre pour l'instant.

Karla Valente:

Il y aura une session jeudi et nous parlerons de ce programme en détail. Je voudrais juste suivre un peu Filiz, on a parlé tout à l'heure, ce programme de soutien pour les applicants existe et a été développé parce que la communauté, alors que nous élaborions ce nouveau programme gTLD, la communauté nous a dit: attendez un peu, vous devriez faire quelque chose pour aider les pays, les applicants de certains pays qui n'ont peut-être pas 185.000 dollars. Les applicants qui ne peuvent pas fonder, financer leur business parce que c'est très cher.

C'est un business et c'est pour ça que ICANN est revenu et a développé ce programme de soutien, c'est pour ça que le Directeur a mis de côté 2 millions de dollars. C'était en répondant à la requête de la communauté pour faire quelque chose, pour les applicants qui en valaient la peine.

Michelle Jourdan:

Alors comment est-ce que vous enregistrez? Il y a un système qui s'appelle TAS, le système d'application TLD qui est accessible à travers notre site internet, le processus, le procédé en fait en anglais. Vous répondez à la question, vous téléchargez les documents de soutien et voilà, c'est le système d'application. Il y a des délais à suivre, c'est crucial, il faut faire attention à ça.

L'application est déjà ouverte, ça s'est ouvert le 12 janvier cette année et le 29 mars c'est là que l'enregistrement s'arrête au niveau du TAS. Donc l'enregistrement à TAS c'est une série d'étapes. Nous avons créé donc ce délai ainsi les applicants auront assez de temps pour finir leur application, la soumettre et soumettre les frais et auront donc d'ici le 12 avril tout sera complet. La démarche sera complète.

Si vous voulez enregistrer, vous devez donc voir le manuel qui est le guide d'autorité de tous les nouveaux outils gTLD. Il faut inclure de bonne heure les parties tierces d'une façon stratégique. Il faut faire attention aussi aux IDN, il faut faire attention au niveau des communautés géographiques, des nouvelles applications IDN, y a d'autres requêtes qui sont faites, d'autres demandes [inaudible] il y a aussi des délais à respecter.

Donc les frais d'évaluation sont de 185.000 dollars à payer à ICANN et 5000 dollars est dû à l'enregistrement avec TAS et nous savons qu'il y a des circonstances spéciales et ça vous les trouverez dans le manuel. Il y aura peut-être d'autres frais aussi qui sont pas forcément payables à l'ICANN.

Et les frais en ce moment d'enregistrement si votre TLD passe à travers le processus d'évaluation, c'est que vous avez maintenant TLD il y aura 25000 dollars d'enregistrement annuel qui est de 25000 dollars qui sera payable à l'ICANN et une fois que vous arrivez à un certain chiffre, vous avez un frais de transaction de 25 cents.

Regardons donc le processus d'évaluation. C'est vraiment une grande vue d'ensemble de haut niveau. L'application est donc ouverte pour 90 jours et ensuite vous avez une période de calme où les applications seront reçues et vérifier si elles sont complètes. Et après ça vous aurez 5 mois d'évaluation initiale, une période initiale c'est là où les applications vont passer à travers un historique et une vérification de 6 panneaux différents et à travers cette phase c'est là où les choses se compliquent un petit peu peut-être.

Si pour une raison ou une autre, une application par exemple ne passe pas, le côté... le panel technique va avoir une évaluation supplémentaire, peut demander une évaluation supplémentaire où que ce cas a fait une objection à votre application pour un TLD,

quelqu'un a fait une objection donc vous devez passer à travers le processus de dispute et d'objection ou alors vous avez demandé un TLD, quelqu'un déjà a proposé ce TLD à, a déjà fait une application donc là vous avez la phase de contention du fil. Donc

Il y a plusieurs phases à passer dans ce processus. Il n'y a pas de problème pendant votre application et que vous êtes passé à travers cette évaluation initiale, vous pouvez aller transition, délégation c'est là que vous allez faire le contrat avec ICANN. Et là votre TLD sera délégué à la racine.

Un argument très important c'est le processus d'objection que j'aimerais vous présenter maintenant. C'est lorsque nous demandons, mettons, lorsque nous affichons toutes les fils pour lesquels on a appliqué si vous voyez, disons que si vous voyez vous êtes détenteur de marque de commerce à quelqu'un, appliquez pour votre marque, vous pouvez objectez sur... dans... allons sur l'onglet des droits, d'objecter vous pouvez également objecter si votre le fil est similaire, si vous pensez que le fil est offensant il y a l'intérêt limité du public et si le fil soumis est contraire au droit international, sur le droit, l'ordre public et la décence, y en a si vous, par exemple l'objection communautaire, si vous pensez que cette personne est impliquée pour un certain fil et que cette personne ne représente pas la communauté en question donc vous pouvez objectez. Tout cela est délimité dans le guide du demandeur. Donc il faut avoir quand même satisfaire à certains critères.

Alors maintenant que faire? Il faut évaluer le programme pour s'assurer qu'il est bien adapté pour vous. Familiarisez-vous au guide du demandeur, de l'appliquant. Apprenez-en davantage sur le secteur du registre et l'industrie du DNS. Comprenez ce qui est nécessaire pour appliquer. Même pour qu'ils ne vont pas soumettre une demande, il est important de comprendre ce qui va

changer parce que les choses vont changer. Comment est-ce que cela va, impactez votre marque de commerce, commencez à impacter la communauté et les noms géographiques. Il peut y avoir de tendance industrielle potentielle et des démarches des compétiteurs, des changements d'internet, des comportements de l'utilisateur. Il faut, tenir compte de tout cela.

Donc à quoi il faut s'attendre par la suite? La demande de soumission est close le 29 mars, ensuite le 12 avril est le dernier délai pour la fermeture de la fenêtre de soumission. Ensuite le 1^{er} mai, les fiches, fils sont postés, donc l'ouverture de la période d'objection, donc vous voyez tout. Tout est affiché à l'écran. Et ensuite, ce que j'aimerais souligner c'est le 1^{er} décembre, c'est le dernier jour pendant lequel vous pourrez soumettre une objection pour un nouveau gTLD.

Donc les sessions que nous avons cette semaine pour aborder un nouveau gTLD. Lundi nous avons la mise à jour du programme nouveauté gTLD et ce sera donc un résumé bref sur les derniers déroulements, développements et mercredi c'est la protection des droits, la réunion qui va passer par le centre d'information, des marques de URS qui sont disponibles dans le programme. Et ensuite, également mercredi, y a l'acceptation universelle TLD que j'ai mentionnée auparavant et jeudi, la session sur le programme de soutien aux applicants, demandeurs, candidats.

Donc pour trouver de nouvelles informations allez nouveauxgtd.icann.org. Nous avons des feuilles d'information, des éduc, des clips éducatifs, service clientèle. Passez en revue le site si vous avez une question spécifique. Si vous ne pouvez pas trouver des informations, vous pouvez nous envoyer également un email à newgtd@icann.org. Vous pouvez nous suivre sur facebook, sur Twitter.

Dites-moi si vous avez des questions, je répondrai avec plaisir.



Female: Merci. Bonjour Michelle, bonjour Karla. Premièrement, j'aimerais vous dire j'ai amélioré mon anglais pour venir ici grâce à votre [inaudible]. Ma question est la suivante: comment est le processus de délégation? J'aimerais comprendre un peu mieux.

Michelle Jourdan: Le processus d'évaluation?

Female: De délégation.

Karla Valente: Il y a plusieurs étapes pour le processus de délégation. Nous analysons les registres pour savoir s'ils sont bien du point de vue technique avant d'être ajoutés à la racine. Egalement le processus de contractuel. Ils ont un contrat avec ICANN qui fait partie du guide de l'applicant et c'est la partie dans laquelle nous négocions et signons le contrat avec la partie. Il y a 2 démarches cruciales du processus de délégation.

Et ensuite le TLD sera introduit à la racine alors le registre lui-même ils ont leur propre chronologie pour le commercialiser. Parfois les gens sont confus lorsqu'on parle de délégation. C'est à ce moment que TLD sont disponibles pour nous en tant qu'utilisateur, registraire. Mais ce n'est pas le cas. Les processus de délégation sont internes. Y a un processus ICANN avec le registre et une fois que le registre est ajouté à la racine, ils ont leur propre chronologie pour commercialiser sur le marché.

Paul Spurgeon: Bonjour Paul Spurgeon avec d'autre registre. Nous consultons le guide de l'appliquant depuis 6 mois. Vous avez fait beaucoup de travail en tant qu'appliquant mais nous aussi une question qui a surgi c'est que le 1^{er} mai lorsque vous affichez les fiches, fils qu'on va soumettre, quelles sont les informations qui sont disponibles à... les communautés, les géographies, ce genre de chose.

Michelle Jourdan: Je crois que nous allons afficher le type de TLD si c'est TLD communautaire ou IDN. Y aura une série d'informations autres que le point, peu importe l'objet de la soumission.

Paul Spurgeon: Le nombre de fils pour lesquels on a une soumission 207, ce sont des demandes d'application des nombres de fils, est-ce que vous savez.

Michelle Jourdan: Ce nombre c'est le nombre d'inscriptions dans TAS donc chaque enregistreur peut demander jusqu'à 50 TLD.

Male: J'aimerais vous demander quels sont les motifs de rejection, si c'est un nom géographique ou si quelqu'un demande pourquoi est-ce qu'on le rejeterait. Cette personne doit fournir des informations pour lesquelles il est contre ces nouveaux registres d'inscription.

Vous avez des critères pour parvenir?

Karla Valente: Oui, chaque registre, chaque demande est évalué sur plusieurs et le rejection peut avoir lieu sur plusieurs niveaux. Il y a des

techniciens qui registrent, qui analysent et ils peuvent rejeter ce registre s'il ne satisfait pas au seuil technique, aux exigences techniques. Si vous êtes un TLD communauté, y a des exigences que vous devez fournir pour soutenir votre demande. En tant, en qualité de TLD communautaire. Si vous ne soumettez pas cette preuve, c'est un motif de rejection. Je ne vais pas m'étendre là-dessus mais vous devez consulter le guide de l'appliquant si vous ne satisfaisiez pas aux restrictions, aux critères, tout peut servir de rejection.

Homme: Du point de vue de l'évaluation.

Karla Valente: Oui.

Homme: Mais vous avez dit que si quelqu'un vous informe que c'une violation de marque de commerce ou quelque chose qui n'est pas dans votre guide. Pour quelle raison pourrait-on rejeter cette demander?

Karla Valente: Je vais voir si j'ai bien compris la question. Vous me demandez les raisons de rejection de TLD en cas où un tiers pourrait objecter. Donc il y a 4 bases de rejection au tiers. Nous avons des panélistes indépendants qui vont examiner le dossier et décider si oui ou non la demande est valable ou non. D'accord, et ensuite en fonction de la décision ICANN va être lié par la décision. Donc c'est l'organisation qui va analyser toutes les demandes. Donc si vous avez une marque qui est violée par un tiers, vous allez soumettre une objection avec WIPO et, mais au fait cet

appliquant viole mes droits sur la marque et voici la preuve, les preuves de ma demande. WIPO va prendre une décision et ICANN... sera liée par la décision de WIPO.

Filiz Yilmaz:

Est-ce que je pourrais... Je pense que la question est la suite: Est-ce qu'il y a des directives pour les gens qui aimeraient faire une objection? Donc je fais une objection, mais est-ce que je dis je fais une objection en raison de ceci, de ceci ou de cela ou bien je fais une objection parce que ... je n'aime pas tout simplement.

Karla Valente:

Il y aura beaucoup d'objections alors. Le guide de l'appliquant fournit des informations sur l'objection et il y a des liens où vous avez des processus auxquels faire référence, consultez les guides et les liens qui vous fourniront davantage d'informations, les coûts et la période d'objection, les documents, les choses que vous devez fournir avec vos plaintes, et peut-être il vaut mieux demander également une assistance juridique pour préparer les objections, c'est dans le guide et tout, le guide contient encore davantage d'informations.

Homme:

Bonjour, je m'appelle Tom [inaudible]. Je vois que ce processus semble long ou quelqu'un qui ne s'est pas inscrit avant le 29 mars mais peut le faire par la suite. Donc après ce round, est-ce qu'il y aura des autres opportunités premièrement?

Deuxièmement, il me semble que cela a découlé des opérations ccTLD et il me semble que cela pourrait interrompre la continuité commerciale de certains opérateurs ccTLD. Comme vous le savez, ces ccTLD sont un mot de 2 caractères et voici c'est ça, ce son les 2 lettres pour votre pays. Dans certains pays un petit nom parfois,

et la plupart des gens préfère s'associer à cela, donc si quelqu'un se présente et aimerait registrer ce nom, le et pour le gTLD, il veut capitaliser sur les investissements sur les opérateurs ccTLD, bien sûr cela n'entre pas dans la capacité d'objecter, ce n'est pas un petit nom, une marque de commerce. Et ICANN ne saurait pas, donc comment est-ce que cela est protégé.

Michelle Jourdan:

Pour la première question, si vous n'êtes pas inscrit avant le 29 mars et que la fenêtre de la période d'application se termine, il y aura un second round, on ne va pas vous dire la date exacte mais le directoire s'est engagé à mettre en œuvre un plan et nous allons faire tous nos efforts pour évaluer ce plan, pour être en mesure d'avoir un second tour, donc il y aura un second tour.

La seconde question, une raison pour laquelle nous le faisons c'est pour le choix et la concurrence. On a l'impression que c'est la concurrence, mais c'est ce qui se passe. La protection a des barrières de sécurité.

Karla Valente:

Donc c'est un peu, et puis c'est ccTLD, comme je l'ai dit ils ont leur propre souveraineté. Et ce que j'ai vu auparavant c'est que beaucoup de ces ccTLD ont choisi de modifier certaines des règles afin d'être plus compétitif que par le passé, il n'a autorisé qu'un ccTLD d'être inscrit sous le compte de pays maintenant c'est réglementaire où il demande que une compagnie soit ou bien une marque de commerce est plus moins restrictif. Ils ont baissé le prix, ils ont fait la promotion de leur TLD. Donc beaucoup de ces ccTLD ont fait beaucoup d'activité pour promouvoir leur propre client. La plupart de leur TLD accorde des licences, par exemple... VeriSign... pas seulement un code TV des pays. Donc les ccTLD

peuvent faire ce qu'ils veulent, ils ont fait beaucoup de travail créatif pour promouvoir leur ccTLD.

Je suis du Brésil, je vais au Brésil et .br partout, surtout le marketing matériel, le publicitaire, le registre local a fait un très beau travail pour promouvoir, établir le .br. Dans le pays, est-ce qu'il y a une véritable [inaudible] nouveaux gTLD mais je ne sais pas, vous voyez l'identité dans ce pays est importante, vous le voyez bien.

Nigel Hicks:

Nigel Hicks de ICANN. Pour clarifier là-dessus, sur cette question si vous avez un nom géographique si j'ai bien compris. Par exemple j'étais engagé au niveau environnement, en Angleterre. Si par exemple nous notre code est .uk en Angleterre Royaume-Uni, mais au niveau du code nom géographique pour que les gens puissent trouver avec les villes, les villages, par exemple on pourrait mettre n'importe où, tous ces noms seront classifiés au niveau géographique si c'est un nom géographique, c'est le pays lui-même qui doit laisser faire ou pas, l'autoriser ou pas, je ne sais pas d'où vous venez.

Mais il y a, je vais clarifier, ce dont je ne suis pas vraiment sûre pour répondre à votre question c'est que si vous avez fait un nom patois ou patoisant disons ou argot, un mot qui n'est pas vraiment géographique, qui ne va pas être associé avec un tel ou tel pays, et qu'il faudra voir si ce sera déterminé en tant que nom géographique ou pas.

Paul Spurgeon:

Il y a donc un groupe de travail spécial pour les pays et les territoires. Et ce groupe de travail, je suis un membre de ce groupe, travaille sur ce point spécifique précis. Il y a des noms officiels des pays, des noms qui sont utilisés de façon commune, il



y a des noms historiques des pays ainsi de suite. Donc c'est pas vraiment connus ou classifiés ; je ne suis pas vraiment sûre que les recommandations seraient prêtes et nous pourrions vous faire passer plus d'informations, beaucoup de types de noms mais par Wales par exemple Pays des Galles, vous savez que Pays des Galles, c'est Pays des Galles. L'Ecosse va peut-être devenir pays mais non vraiment c'est un problème sérieux. Je pense que ce problème sera résolu. Ce problème sera résolu.

Jana: OK. Excusez-moi. Je m'appelle Jana, je suis de IP [Mira]. Je gère plusieurs, de nouveaux TLD de la part de mes clients, j'ai 2 questions. Parce que l'organisation est assez grand pour par exemple ces organisations sont assez grandes pour appliquer pour un propre gTLD, ils ont des questions à propos de dépôt d'argent. Est-ce que ça veut dire que je ne peux pas continuer mon business?

Karla Valente: Vous voulez que ce soit obligatoire, je n'ai pas compris.

Jana: Est-ce que ICANN considère d'autre méthode de garantie peut-être une assurance ou autre, pour continuer quoi? Question 50 sur l'application. L'autre aussi, l'autre question c'est une délégation de l'appliquant doit signer un contrat avec ICANN. Donc si le client a un problème avec quel que soit qu'il soit sur les clauses du contrat ou de l'accord, est-ce que ICANN est flexible assez pour faire des changements?

Karla Valente:

La deuxième, comment est-ce que ICANN est flexible. Est-ce que ICANN peut faire des changements aux accords où il y a de la flexibilité. Je ne peux pas parler pour le département juridique pour savoir quel est le degré de flexibilité. Bien sûr nous devons être juste vis-à-vis de nos applicants, de nos demandeurs, nous devons être performants, donc nous devons faire attention à ça. Donc est-ce que d'autre flexibilité sera basée sur le devoir que nous devons par rapport à ce qui nous est demandé.

La continuité des opérations, en parlant de ça c'est instrumental, je vais vous demander de diriger cette question à notre service client parce que c'est une question très spécifique. Pour la session de base, le service client avait à gérer beaucoup de ces questions aux niveaux des instruments opérationnels. Je vais vous demander donc d'adresser votre question au service client.

Adrian:

Je m'appelle Adrian [inaudible] j'ai une question qui ne va pas être directement reliée à ICANN mais je me demandais si une compagnie enregistrerait ou demandait un nouveau gTLD par exemple .saintjosé par exemple. Pour que ce soit accepté, quelles seraient les grandes lignes, les directives qui seront faites pour savoir si un pays a une juridiction sur le site et sur ce gTLD.

Karla Valente:

Est-ce que c'est parce que Saint José est le nom de beaucoup de villes à travers le monde? Non. Alors, il y a, vous savez il y a par exemple des situations différents, des situations pour lesquelles par exemple un applicant, un demandeur qui est légitime parce que ils ont tout le soutien de leur gouvernement et ils ont rempli toutes les attentes et d'autres villes qui s'appellent Saint Rosé à travers le monde qui n'ont pas fait une demande. Donc ce qui va

se passer c'est qu'en appliquant, ce demandeur rencontre toutes les attentes, ce demandeur va obtenir .saintjosé.

Je sais, personnellement je connais des gTLD que les demandeurs vont à travers le monde et obtiennent le soutien d'autre, je ne peux pas parler. Par exemple Berlin, je sais que Berlin a déjà fait ça. Ca dépend vraiment du demandeur de rassembler ce genre de soutien. Et c'est vraiment aux villes à travers le monde, et au gouvernement à travers le monde de savoir ce qui était demandé, ce qui était ... de faire quelque chose à ce sujet.

Adrian:

Je me demandais aussi parce que le gouvernement US des Etats-Unis a été souvent différent sur les .com. net, parce que VeriSign la compagnie les a été enregistré aux Etats-Unis. Donc je me demandais s'il y a une ville par exemple Saint José, Costa Rica qui enregistrerait le .saintjose qui pourrait limiter d'autre pays pour avoir choisi là-dessus.

Karla Valente:

J'ai pas vraiment compris. Je suis désolée.

Adrian:

Par exemple, le gouvernement US des Etats-Unis, par exemple Méga Upload, ils ont étendu leur pouvoir, juridiction sur d'autre pays par exemple .com en disant que .com est enregistré aux Etats-Unis, qu'est-ce qui les préviendrait de faire certaine chose, de le faire encore.

Karla Valente:

Alors est-ce que si j'ai bien compris, vous dites par exemple .com c'est un TLD qui est [inaudible]. Même si ça a été gérée par une compagnie qui s'appelle, qui est aux Etats-Unis, ça pourrait être

une compagnie d'une autre partie du monde, le .com, le contrat a été fait avec VeriSign. Mais c'est une compagnie américaine mais pour gTLD il n'y a pas de limitation géographique ou de règle qui dit que .com doit être US ou .com doit être américain. Donc je vais juste clarifier ce point. Au niveau du marketing global pour les TLD par exemple .tv, c'est fait, pour les organisations .org, par exemple le gTLD peuvent être, avoir un but spécifique ou peuvent être général ou global. C'est le choix du registre pour savoir comment il va faire son marketing là-dessus. ICANN ne peut rien dire sur cette proposition, n'a pas droit de dire quelque chose sur comment est-ce que le registre fait du marketing sur le TLD, comment ils positionnent leur vente sur le marché, donc au futur, dans l'avenir.

Si nous avons un TLD qui s'appelle, disons .shop .magasin, tout le monde connaît, par exemple .shop, est-ce qu'un registreur va choisir pour dire les gens qui parlent anglais, les pays qui parlent anglais, parce que le mot shop est en anglais? Ou est-ce qu'ils vont promouvoir à travers le monde, on ne sait pas. Et nous ne pouvons rien dire là-dessus.

Nous allons dire quelque chose sur ce que comment les registreurs gèrent leurs choses au niveau technique ainsi de suite. Tout cela va être basé sur les contrats que nous avons, ces contrats qui vont ... ces stratégies de marketing comment elles sont, comment elles sont faites, nous n'avons rien à voir avec là-dessus, nous ne pouvons rien dire. Et aussi je vais dire quelque chose, ça va peut-être même poser un problème, certains pays ne bloquent certains TLD. Comme vous le savez.

Kate Ann Davis:

Bonsoir, je m'appelle Kate Ann Davis, je suis du collège université caribéen de Jamaïque. Si une compagnie fait une demande pour un nouveau gTLD, et ils ont payé les 5000 dollars, cependant cette



demande est rejetée. De quelle manière est-ce que l'ICANN va rendre l'argent, rembourser l'argent. Comment est-ce que ICANN va rembourser l'argent?

Michelle Jourdan:

Ces frais de 5000 dollars ne se remboursent pas, ne sont pas remboursables. L'évaluation, les frais d'évaluation de 190 dollars, c'est remboursable, pas toute la totalité du montant mais dépendamment de où vous en êtes au niveau du processus, si vous retirez votre demande remboursé vous pourrez vous faire rembourser. C'est souligné dans le manuel de l'appliquant.

Karla Valente:

J'ai quelqu'un qui a une question à distance. Il y avait donc 2 questions. Une question du Bangladesh qui demande combien de gTLD d'applications a été reçue jusqu'à présent. Et je lui ai dit qu'on n'a pas le droit de faire des commentaires là-dessus. Mais tout le monde va le savoir au 1^{er} mai sur le site web. Nous allons pouvoir donner l'information au public général en même temps partout à tout le monde, en même temps l'information sur le site web. Il nous a demandé quand est-ce qu'on va avoir la deuxième phase que nous avons parlée tout à l'heure, et nous ne savons pas exactement la date de la deuxième phase. Le directeur en parle et le directoire nous a dit qu'il y aurait une ... C'est aussi une histoire de politique, nous aurons ... nous allons pouvoir avoir une décision.

Je pense que c'est tout, merci.

Filiz Yilmaz:

Est-ce qu'il y a d'autre question? Pour Karla et Michelle, je voudrais vous demander une chose, depuis une faveur à vous demander. Est-ce que vous pouvez résumer la session qui va

parler, tout ce qui va se passer de nouveau gTLD dans les semaines à venir. On va laisser ça sur l'écran. Maintenant, merci d'être venus pour que cette session soit si interactive, pour que tout le monde puisse participer. Je suppose que le café a aidé un peu. Il y avait plus de questions que [inaudible]

Karla Valente:

C'était pas le café qui a aidé c'est notre charme.

Filiz Yilmaz:

Merci encore. Et nous allons finir. Karla et Michelle peuvent rester un peu plus longtemps si vous voulez leur parler en personne et je serais là aussi pour un autre quart d'heure.

Merci.

[Fin de transcription]